

Créteil PPDC

Nouvelle réorganisation

La CFDT exige la fin des sécabilités supplémentaires

Le projet de nouvelle organisation prévue le 21 juillet 2015 a été présenté aux syndicats le 12 mai. Celui-ci impose la suppression de 5 quartiers lettres au chantier ménage. Seul, le lundi reste sécable. L'organisation actuelle avec 3 jours de repos toutes les 9 semaines est maintenue avec 1 samedi et 1 lundi et 1 jour au choix de l'agent. Celui-ci devra être le même pour une durée minimum d'1 an. Les horaires du ménage restent inchangés.

- Pour la CFDT, cette planification doit-être faite au plus juste afin d'éviter tout recours à la sécabilité pour remplacer ces repos. Le jour choisi par l'agent devra être garanti durant les 24 mois à venir ;
- Pour la CFDT, en remplaçant tous les samedis et le jour au choix pour tous les agents de son équipe, le facteur qualité ne devra pas être pris en compte dans le calcul du volant de remplacement.
- La CFDT est intervenue sur le nombre insuffisant de recommandés (1130 par jours) pris en compte et sur la dégradation du produit méca : 1 bac pour 2 QL.
- Nous exigeons par ailleurs des informations détaillées sur les 4 quartiers quadéos et sur les quartiers aménagés.

Réorganisation : La CFDT fait part de ces exigences :

- ❖ Pas de sécabilité du lundi les 3 premières semaines et pas en septembre.
- ❖ Pas plus de 2 semaines de sécabilité en août et rien d'autre jusqu'à 2016.
- ❖ 1 rouleur sédentarisé dans chaque équipe.
- ❖ L'accès au 1.3 pour tous les agents ayant plus de 2 ans d'ancienneté.
- ❖ Le comblement de tous les postes et des longues durées pour les rouleurs les plus anciens.
- ❖ La garantie d'un QL pour chaque facteur démonté de son quartier.
- ❖ Le déploiement des Top Case pour réduire la charge des OS dans la sacoche.
- ❖ La cabine étant déplacée au RDC, le temps nécessaire entre les 2 étages doit être pris en compte (5 mn supplémentaires par jour et par QL minimum).

Chantier Cedex : Tout est resté plutôt flou sur ce chantier. 18 PT sont prévues.

4 horaires différents : 2 manuts (5h15 à 11h37), 2 ACD en mixte (9h à 12h et 13h à 17h), 7 ACD remises (5h30 à 11h52) et 6 ACD distribution (7h00 à 13h22) !!!!

Le Directeur nous a annoncé la mise en place de période de sécabilité dans l'année en imposant aux collègues de changer d'horaires plusieurs fois dans l'année.

Pour la CFDT, c'est NON. Les contraintes des remises précoces et de livraison des dépôts relais à heure fixe ne permettent pas de réduire encore le nombre de lignes plusieurs fois dans l'année. L'organisation personnelle des agents doit être prise en compte et leurs horaires garantis.

Afin d'obtenir un maximum de contreparties aux contraintes de cette nouvelle réorganisation, rejoignez la CFDT